

# INFOLETTRE DU CCE

Comité consultatif en environnement de St- Adolphe-d'Howard



## Le mot de la présidente du CCE

**Line Légaré**

Je suis très heureuse de partager avec vous cette infolettre entièrement consacrée à un dossier spécial sur les aires protégées et leur importance pour la lutte aux changements climatiques. Nous ferons un tour d'horizon sur les 3 projets en cours à St-Adolphe-d'Howard et sur la démarche réalisée par le Comité consultatif en environnement de St- Adolphe-d'Howard(CCE) qui a travaillé très fort au cours des derniers mois.

Tous les projets déposés pour St-Adolphe ont été analysés et jugés recevables par le Ministère de l'environnement et feront l'objet d'une concertation régionale en 2025.



## Pourquoi des aires protégées

**La préservation des milieux naturels est une excellente stratégie pour contrer les changements climatiques. Les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique, il est crucial pour l'avenir de la planète de réduire ces gaz et de devenir carboneutre d'ici 2050. Cela requiert de préserver les milieux naturels qui sont de formidable puits de captage de carbone.**

**En plus de la valeur intrinsèque de la nature, celle-ci rend de nombreux services à l'humain, et elle le fait gratuitement. Pensons notamment à la pollinisation des cultures par les abeilles, à la filtration de l'eau et de l'air par les plantes, à la formation des sols et à l'approvisionnement en ressources médicinales. En détruisant la nature et sa biodiversité, on se prive de ces services essentiels.**

**La création de nouvelles aires protégées est une des actions les plus structurantes pour protéger la biodiversité.**



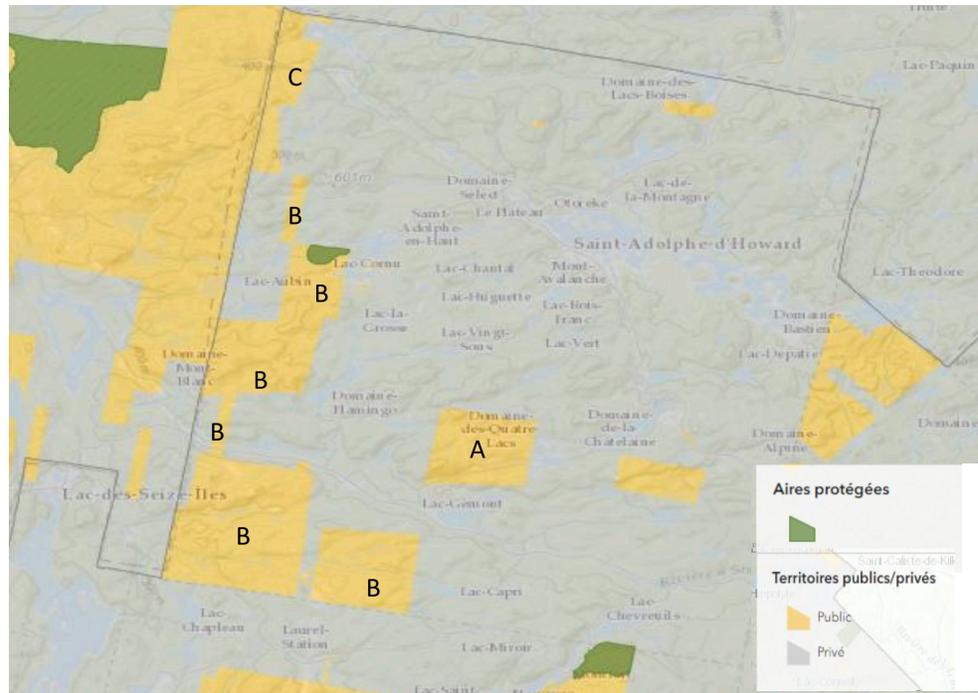
Un appel de projets pour des aires protégées en terres publiques a été lancé par le gouvernement du Québec en juin 2024 . Cet appel de projets a pris fin le 15 octobre dernier. Le Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a approuvé une résolution d'appui à ces projets dans sa réunion du 27 novembre 2024.

La cible du gouvernement de 30% de protection du territoire d'ici 2030 établie dans le cadre de la COP 15 (Conférence des Nations unies sur la biodiversité) est ambitieuse, actuellement on atteint 17% d'aires protégées. C'est pourquoi le gouvernement a lancé un appel de projets sur des terres publiques qui lui appartiennent. Les terres publiques en question sont la propriété du Ministère des ressources naturelles et sont utilisées notamment pour de l'exploitation forestière et minière.

C'est une très belle opportunité pour St- Adolphe-d'Howard de faire de ces terres publiques de nouvelles aires protégées ,de favoriser l'accès à la nature et de s'affirmer comme *Naturellement accueillante* 😊.

## Les terres publiques à St- Adolphe- d'Howard

Actuellement les terres publiques couvrent 16% de la superficie du territoire de la Municipalité. 3 projets d'aires protégées ont été déposés au Ministère de l'environnement. Vous pouvez les voir sur la carte ci-bas. Seule une très petite zone verte est désignée aire protégée , il s'agit d'une héronnière au lac Cornu qui a une superficie de 0,2 km carré.



### Projets déposés pour St-Adolphe-d'Howard

#### A- Projet Nature Sentiers Patrimoine Saint-Adolphe

- Responsable du projet: Conservation Nature SADH
- Pérenniser environ 4,5 km de sentiers et favoriser le développement d'activités éducatives et récréatives dans la Municipalité
- Ce territoire fait partie d'un massif forestier identifié comme prioritaire pour la conservation

#### B- Projet Forêt Art-Nature

- Responsable du projet:La Montagnarde-ATSA(Quand l'art passe à l'action)
- La protection de ce secteur est essentielle pour maintenir la biodiversité locale et contribuer à la connectivité écologique régionale (corridors écologiques Oka-Tremblant)
- Protéger la forêt en pérennisant un espace artistique et de sensibilisation à la nature
- Ce projet permet de protéger 15.5 km<sup>2</sup> de terres publiques interconnectées

#### C-Projet Accès Nature Saint-Adolphe-d'Howard

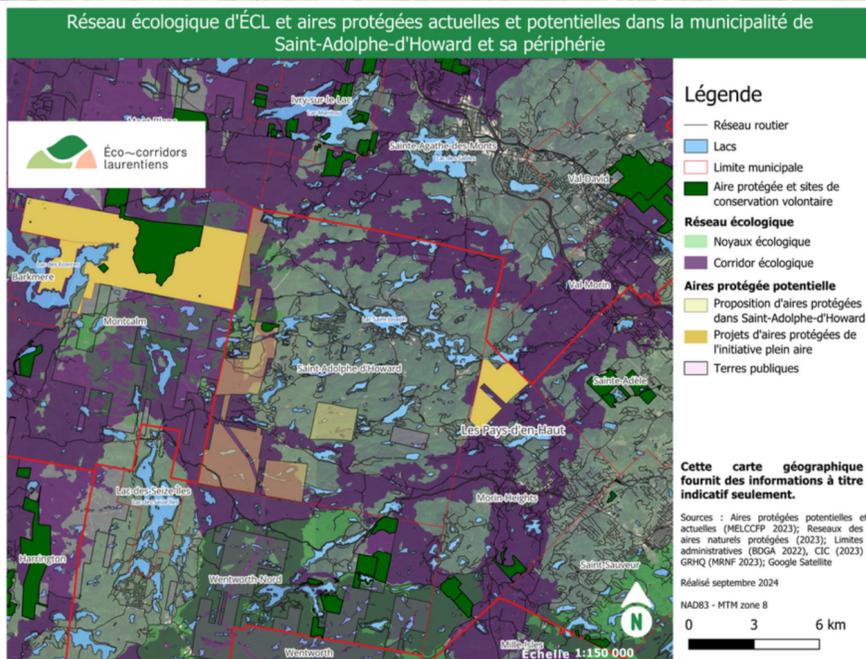
- Responsable du projet:Conservation Nature SADH
- Extension du corridor écologique relié à la réserve écologique Jack Rabbit dans les municipalités de Barkmere et Montcalm
- Permet de protéger 2.2km<sup>2</sup> de terres publiques

## Une collaboration importante avec Éco Corridors Laurentiens (ECL)

Lorsque l'appel de projets a été lancé en juin, le CCE a immédiatement contacté Eco Corridors Laurentiens un organisme environnemental de la région qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. La mission de ECL est « Relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et d'aires protégées . »

Une rencontre a ensuite été organisée en juillet pour identifier des projets potentiels de protection de territoire et des organismes de St-Adolphe intéressés à déposer des projets dans le cadre de l'appel de projets. ECL a fourni l'accompagnement scientifique auprès de nos promoteurs de projets et les a supporté dans la démarche d'appel de projets.

Dans les 3 projets déposés, la notion de connectivité et de corridors écologiques est primordiale

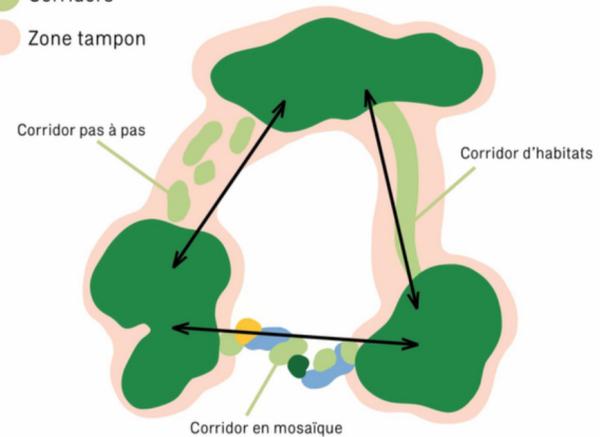


### Légende

● Noyaux de conservation

● Corridors

● Zone tampon



**Schématisme d'un réseau écologique qui comprend des noyaux de conservation, différents types de corridors écologiques et des zones tampons.**

Un corridor écologique (ou éco-corridor) est un morceau de terrain où la végétation pousse naturellement sans intervention humaine qui permet de relier des aires naturelles, qu'elles soient protégées ou non (noyaux de conservation). Imaginez les éco-corridors comme des chemins naturels qui permettent aux animaux et aux plantes de se déplacer en toute sécurité.

La protection du territoire visé est essentielle pour contribuer à la connectivité écologique à l'échelle régionale ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. En effet, le territoire public de Saint-Adolphe-d'Howard se situe en partie dans un noyau de conservation et dans des corridors écologiques identifiés pour le réseau régional Plaisance-Tremblant. Ce projet contribuerait également à la création d'un réseau d'aires protégées interconnectées avec d'autres projets d'aires protégées potentielles au sein des municipalités limitrophes.

## UNE VASTE MOBILISATION CITOYENNE POUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE

Pendant tout l'été le CCE a fait valoir les avantages d'avoir des aires protégées à St- Adolphe- d'Howard, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les élus municipaux, les représentants de la MRC des- Pays-d'en-Haut, les associations de lacs et communautaires et des organismes de protection de l'environnement de la région. De ces discussions des lettres d'appui aux 3 projets ont suivi et font partie de la documentation de chacun des projets déposés en octobre. Cet appui de la communauté locale est important pour la suite du dossier.

En effet, le fait de déposer un projet est le début d'un processus qui va durer jusqu'en 2027. Pour 2024 le ministère de l'Environnement va faire une pré- analyse des projets proposés qui seront ensuite soumis à une Table de concertation régionale en 2025, une analyse finale par le gouvernement aura lieu en 2026.

Voici les appuis recueillis:

APEL Bois- Franc

APEL St-Joseph

Domaine de la Châtelaine

APEL Louise Vert Eaux-Vives

APEL Ste- Marie

Domaine des 4 Lacs

APDL Domaine des lacs

APEL La Montagne

Propriétaires du lac Cornu

APEL Travers

Municipalité St-Adolphe-d'Howard

CRE Laurentides

Conservation de la nature Canada

Conservation Laurentides

Abrinord

Eco corridors Laurentiens

Plein Air St-Adolphe-d'Howard

Coop Santé St-Adolphe-d'Howard.

Ces 3 projets permettraient de protéger 20.1 km<sup>2</sup> de terres publiques ou 15% du territoire de St-Adolphe-d'Howard. C'est un bon début, aux pages suivantes vous verrez un aperçu de ce qui se passe dans les autres municipalités des Laurentides.



**71%**

*des municipalités  
qui ont des terres  
publiques dans  
les Laurentides  
déposent un projet*

**40**

*projets  
présentés*



*Ces propositions représentent*

**9,8%**

*du territoire des Laurentides,  
ce qui permettrait d'augmenter à*

**19,7%**

*la proportion de territoire protégé  
dans la région*

*Plus de*

**2200**

*km<sup>2</sup> de projets*

*Les projets couvrent*

**14,6%**

*des terres  
publiques de  
la région des  
Laurentides*

## STATISTIQUES GLOBALES DES PROJETS DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

Nom du projet	Superficie du projet (km2)	Proportion de la région (%)
Agrandissement de la Rivière-Rouge	10,5	0,047
Amherst	124,4	0,552
Art nature	15,5	0,068
Ascension	30,7	0,136
Barkmere-Montcalm	24,2	0,107
Lacs Blanc et Lanthier	11,8	0,052
Lacs Chaud et Lynch	209,8	0,932
Chute-Saint-Philippe	168,5	0,747
Club de Plein de Air Val-Morin	5,5	0,024
Corridor de la Rouge	5,4	0,024
Harrington	70,8	0,312
Kiamika	64,8	0,288
La Conception	62,9	0,279
Labelle	22,5	0,099
Lac-du-Cerf	30,7	0,137
Lac Commandant	22,7	0,101
Lac Marsan	8,1	0,036
Lac-Némiscachingue	101,8	0,452
Lac-Saint-Paul	94,4	0,419
Lac Rochon	36,6	0,163
Lac-Tremblant-Nord	3,3	0,015
La Macaza et Baie-des-Chaloupes	559,1	2,485
Lantier	7,0	0,031
La Minerve (Extension Marie-Lefranc)	7,5	0,033
Marie-Lefranc-Petite-Nation	116,9	0,325
Mont-Blanc	13,1	0,058
Mont-Tremblant	2,9	0,012
Morin-Heights	4,1	0,018
Notre-Dame-du-Laus	80,0	0,354
Raimbault-Piton	0,6	0,003
Rivière-Rouge	64,6	0,287
Saint-Adolphe-d'Howard	2,1	0,009
Sainte-Lucie-des-Laurentides	5,5	0,024
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	2,5	0,011
Sentiers patrimoniaux (Saint-Adolphe-d'Howard)	3,0	0,014
Saint-Hippolyte	0,39	0,002
Tourbière Notawissi	205,4	0,912
Val-des-Lacs	47,8	0,212
Wentworth	12,1	0,049
Wentworth-Nord	35,0	0,150

